



Autorisation pour la création d'une petite piscine

Par **Monique65**, le **26/05/2016** à **03:11**

Bonjour à tous,

je me permets de venir rejoindre le forum afin de savoir si comme pour les piscines classiques les piscines aux dimensions réduites étaient aussi soumises à quelconque autorisation ? Moi et mon mari avons comme projet de faire construire un bassin de 9 mètres de longueur pour 4 mètres de largeur dans notre jardin.

Merci d'avance

Par **jodelariege**, le **26/05/2016** à **10:53**

bonjour ce n'est déjà pas une petite piscine mais pratiquement une piscine pour particuliers aux dimensions standard.il vous faire une demande auprès de votre mairie obligatoirement.

Par **talcoat**, le **26/05/2016** à **18:24**

Bonjour,

Une petite piscine...c'est jusqu'à 10m2 de superficie de bassin.

Pour 36 m2, il faut déposer une déclaration préalable au service de l'urbanisme de la mairie.

Cordialement

Par **Monique65**, le **29/05/2016** à **07:05**

Bonjour,

Merci pour vos réponses, et effectivement c'est bien ce que je pensais mais j'avais un léger doute sur les dimensions, il va donc falloir que l'on passe par la déclaration préalable. En tout cas je vous remercie pour votre sérieux.